



PREAVIS MUNICIPAL NO 2019/02

DEMANDE DE CREDIT DE CHF 37'000.00 ET AUTORISATION D'EMPRUNTER CHF 37'000.00 POUR LA CREATION D'UN COLLECTEUR D'EAU CLAIRE AU CHEMIN DE SEPPEY

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Suite aux travaux de création d'un collecteur d'eau claire à Seppey d'Embas en 2014, la Municipalité a décidé de poursuivre l'assainissement du chemin communal reliant Seppey à Bressonnaz-Dessus.

Le tronçon de route concerné, d'environ 288 m, figuré sur le plan au dos, présente des problèmes de ruissellement des eaux de surface lors de grosses pluies, provoquant des ravinements.

Description du projet

Il s'agira d'installer un collecteur le long aval du chemin sur une distance d'environ 288 m et de créer 5 gueule-de-loup pour collecter les eaux de ruissellement et les raccorder dans la chambre existante.

- **Creuse, fourniture, pose
raccordement, remblaiement** - 288 m tuyaux P-P SN4 diam. 200 mm
- 5 gueule-de-loup

Coût des travaux

Ces travaux sont devisés, TVA comprise, à
Divers et imprévus (~12 %)

CHF	33'085.50
CHF	3'914.50
CHF	37'000.00

Total

Financement

Ces travaux seront financés par les liquidités communales de l'exercice en cours ou par un emprunt bancaire dans le cadre du plafond d'endettement, si besoin, qui sera remboursé par un amortissement sur 20 ans, soit CHF 1'850.00 par année + les intérêts. La dépense totale sera comptabilisée par le compte 430.314.00 - entretien des routes.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Vulliens, dans sa séance du 27 juin 2019

- vu le préavis n° 2019/02 de la Municipalité du 13 mai 2019,
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder le crédit de CHF 37'000.00 nécessaire au financement des travaux de création de ce collecteur d'EC à comptabiliser sur le compte 430.314.00
2. d'autoriser un emprunt de ce montant au cas où les liquidités communales de l'exercice en cours ne permettraient pas de couvrir le coût de ces travaux

Le Syndic
Olivier Hähni

Au nom de la Municipalité
Le Municipal responsable
Stéphane Thonney

La Secrétaire
N. Matti

Vulliens, 13 mai 2019



Géodonnées © Etat de Vaud - © contributeurs OpenStreetMap - ® Swisstopo

Developpé par GEMETRIS SA

Téléphone : 021 903 19 60
Fax : 021 903 46 77

Route du Village 21b – 1085 Vulliens
*Ces renseignements n'engagent pas la responsabilité
de la Commune de Vulliens*

E-mail : administration@vulliens.ch
Site internet : www.vulliens.ch